

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} FEVRIER 2024

2024.02.01 – 1/6 Délibération actant de la présentation du rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre

Le premier février deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence, en séance ouverte par sa Vice-Présidente, Madame Patricia TORDJMAN, sur convocation individuelle en date du dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Nombre de présents (voix délibératives) :	09 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	04 (04)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à Mme PRECETTI
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président à Mme TORDJMAN

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVIILE, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;

Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;
CPS, M. Fabien OZZANE
CD 94, M. Johan LAMOISSIERE

Vu la Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 211-1, L 212-1 à L 212-2 relatifs aux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et L 212-3 à L 212-11 relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

Vu la Loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition en droit français de la Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le Décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) modifiant le code de l'environnement ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu l'Arrêté Inter préfectoral n° 2007/4767 du 6 décembre 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Entendu le rapport de Madame Patricia TORDJMAN, Vice-Présidente du SMBVB,

Le Comité Syndical délibère, et,

Article 1 : Prend acte du rapport d'activité annuel 2023 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;



Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 094-259401149-20240201-2024_02_01_1_6-DE

Article 2 : Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente ;

À l'Haÿ-les-Roses, le 1^{er} février 2024,

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

La Vice-Présidente du SMBVB,

Patricia TORDJMAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} FEVRIER 2024

2024.02.01 – 2/6 Délibération actant le Budget Primitif 2024

Le premier février deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence, en séance ouverte par sa Vice-Présidente, Madame Patricia TORDJMAN, sur convocation individuelle en date du dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Nombre de présents (voix délibératives) :	09 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	04 (04)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à Mme PRECETTI
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président à Mme TORDJMAN

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILLE, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwiherm PoulleNNec, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;
CPS, M. Fabien OZZANE
CD 94, M. Johan LAMOISSIERE

Le budget primitif 2024, composé des cotisations des adhérents et des subventions s'élève à **541 603 euros**. Le Syndicat retrouvera pour le budget supplémentaire, des moyens d'action, d'environ 90 000 euros via l'excédent du budget 2023.

Les cotisations des adhérents s'élèvent à 199 650 euros. Les subventions s'élèvent à 341 953 euros. Elles proviennent de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région Ile de France.

L'année 2024, année des Jeux Olympiques à Paris sera marquée par l'évènement des « Eaux limpides 2024 de la Bièvre » et sera la première année de mise en œuvre du SAGE révisé. L'année 2024 constituera également la dernière année du Contrat Bièvre « Eau, Climat et TVB » 2020-2024 signé le 15 octobre 2020 comprenant notamment le suivi des projets de renaissance de la Bièvre d'Antony jusqu'à Paris. 2024 se traduira également par la poursuite de l'accompagnement des collectivités sur le volet pluvial par l'animation dédiée du SMBVB, pour inciter à la déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement.

Le SMBVB lancera également une étude sur le potentiel de reconquête des zones humides afin de flécher les zones d'intervention prioritaires et faciliter la reconquête des anciennes zones humides par les collectivités. Une étude de ruissellement et de déconnexion des eaux pluviales sera également lancée en 2024, à titre expérimental sur une partie du bassin versant.

Il s'agira également de poursuivre la rédaction d'avis sur les demandes d'autorisations environnementales au titre de la Loi sur l'Eau.

Enfin la coordination autour du projet du bassin du moulin de Berny, des actions complémentaires identifiées pour limiter les inondations à Fresnes et Antony ainsi que la gestion des principaux points d'apport de pollution (Partiteur du ru de Rungis, A6, mauvais branchements) resteront placées en priorité dans les actions du SMBVB en vue notamment des JO 2024 et de l'objectif de baignade en Seine

FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	Opérations d'ordre	Total des dépenses
	536 089.00 €	5 514.00 €	541 603.00 €
INVESTISSEMENT	Recettes réelles	Opérations d'ordre	Total des recettes
	541 603.00 €		541 603.00 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	Opérations d'ordre	Total des dépenses
	7 213.00 €		7 213.00 €
INVESTISSEMENT	Recettes réelles	Opérations d'ordre	Total des recettes
	1 699.00 €	5 514.00 €	7 213.00 €

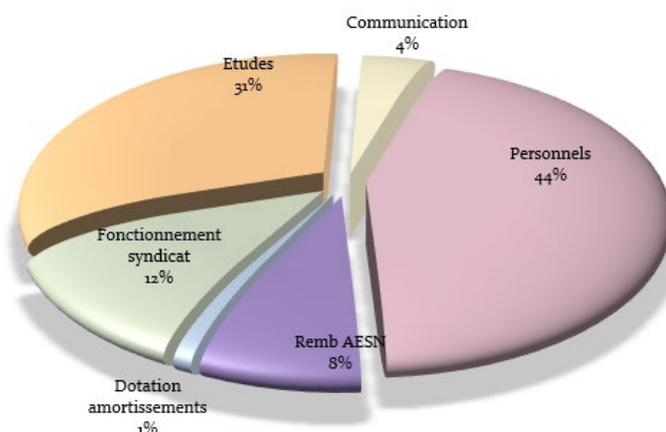
En dépenses,

- En section de **fonctionnement**, il est prévu :
 - De maintenir les contrats de prestations de services (maintenance informatique et photocopieur), les coûts de location immobilière (bureaux du SMBVB), de location mobilière (photocopieur) et le remboursement des frais concernant la partie RH gérée par la mairie d'Arcueil, d'approuver les postes liés aux frais généraux (petit matériel, fournitures administratives, frais de télécommunications, documentation, etc.) pour un montant estimé à 64 253 € ;
 - De rémunérer les 4 agents pour un montant estimé à 240 000 € ainsi que deux stagiaires ;
 - L'accompagnement de l'association Wild Legal sur la personnalité juridique de la Bièvre, estimé à 5 000€
 - D'assurer la mise en œuvre du Contrat Bièvre « Eau, Climat et trame Verte et Bleue » 2020-2024 (et notamment les actions liées à la réouverture de la Bièvre) estimée à 10 000 € ;

- De mettre en place l'étude sur le potentiel de reconquête des zones humides afin de flécher les zones d'intervention prioritaires et faciliter la reconquête des anciennes zones humides par les collectivités (estimation 80 000€). L'aide de l'Agence de l'Eau, est estimée à 80% (64 000€) ;
- De mettre en place l'étude sur le ruissellement comportant un volet déconnexion des eaux pluviales sur une partie du territoire du SAGE, à titre expérimental, visant à améliorer la connaissance concernant les ruissellements d'eaux pluviales, et à servir de base aux schémas de gestion des eaux pluviales des communes ainsi qu'à accélérer la déconnexion des eaux pluviales des bâtiments et espaces des communes. (Estimation 80 000€). L'aide de l'Agence de l'Eau, est estimée à 80% (64 000€) ;

Dépenses	Montant
Fonctionnement syndicat	64 253 €
Etudes :	
- personnalité juridique de la Bièvre : 5 000 €	
- zones humides : 80 000 €	
- ruissellement : 80 000 €	165 336 €
Communication :	
- Evènement des « Eaux limpides de la Bièvre 2024 » : 10 000 €	
- Révision plaquette du SAGE : 1 500 €	
- Com Contrat : 10 000 €	21 500 €
Personnels : 4 agents +2 stagiaires	240 000 €
Remboursement AESN :	
- opération zérophyto : 35 000 €	
- Com Contrat 2021-2022 : 10 000 €	45 000 €
Dotations amortissements	5 514 €
Total	541 603 €

dépenses 2024



- En section d'investissement,

Cette section est peu active au regard des missions du Syndicat Mixte (animation et études portées pour la mise en œuvre du SAGE de la Bièvre).

Elle n'est ainsi constituée que de dépenses courantes d'acquisition de mobilier, matériel informatique, logiciel et droits incorporels.

En recettes,

- En section de **fonctionnement**, il est prévu :

Les participations statutaires des adhérents du SMBVB s'élèvent à **199 650 euros** pour l'exercice 2024 (elles sont identiques à 2023) conformément à l'augmentation du budget de 10% actée lors du débat d'orientation budgétaire en comité syndical le 11 décembre 2020 s'effectuant sur 3 années à partir de 2021.

❖ Animation :

Les recettes complémentaires correspondent principalement à l'aide attribuée pour la cellule d'animation du SMBVB par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (soit **131 355 €**, en application du XI^{ème} programme de l'AESN) :

- **14 221 €** : solde convention animation SAGE 2022 (50%)
- **14 275 €** : solde 2022 de la convention pluviale (25 % de la convention 2021-2022 – 3ème et dernier versement 25%-50%-25%)
- **18 276 €** : solde animation Contrat 2023 (4^{ème} versement de 20% de la convention animation 2021-2023 – 4 versements 20%-30%-30%-20%)
- **17 750 €** : animation Contrat 2024 (1^{er} versement)
- **31 834 €** : animation pluviale 2024 (2^{ème} versement de 50% de la convention animation pluviale 2023-2024 – 3 versements prévus 25%-50%-25%)

-34 999 € : animation SAGE 2024 (2ème versement de 50% de la convention 2023-2024 – 3 versements 25%-50%- 25%)

La région Ile-de-France subventionnait la cellule Animation Contrat pendant 3 ans à compter de la signature du Contrat Bièvre (signé le 15 octobre 2020) soit depuis 2021 et jusqu'en 2023. L'aide est plafonnée à 40 000€ par an. En 2024, la région Ile-de-France subventionnera de nouveau l'Animation Contrat pendant 3 ans à compter de la signature de la convention plafonnée à 40 000 euros.

- **40 000 €** : convention animation 2023.
- **20 000 €** : convention animation 2024 (1^{er} versement).

❖ **Études**

Solde de l'étude « Opération « ZéroPhyto2, Reconquête de la biodiversité et déneigement altératif de l'espace public » 2019-2022 recevra une subvention de **13 598 euros**, des collectivités, de la Région Ile-de-France ;

- Etude sur le potentiel de reconquête des zones humides afin de flécher les zones d'intervention prioritaires et faciliter la reconquête des anciennes zones humides par les collectivités (estimation 80 000€). L'aide de l'Agence de l'Eau, est estimée à 80% (**64 000€**).
- Etude ruissellement comportant un volet déconnexion des eaux pluviales sur une partie du territoire du SAGE, à titre expérimental, visant à améliorer la connaissance concernant les ruissellements d'eaux pluviales, et à servir de base aux schémas de gestion des eaux pluviales des communes ainsi qu'à accélérer la déconnexion des eaux pluviales des bâtiments et espaces des communes (estimation 80 000€). L'aide de l'Agence de l'Eau, est estimée à 80% (**64 000€**).

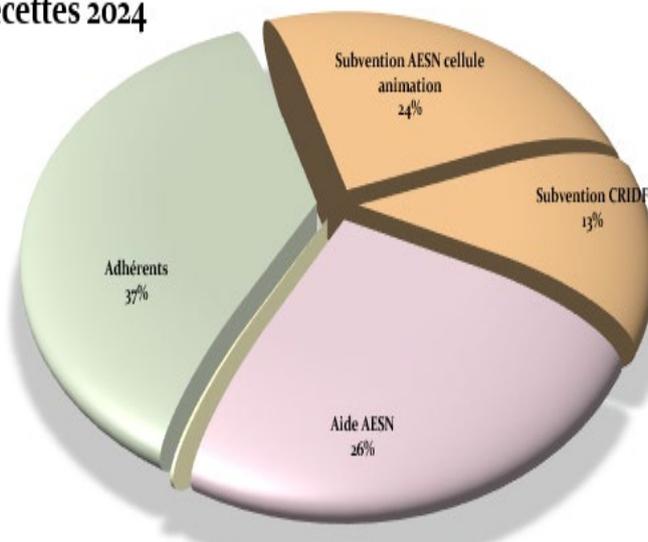
❖ **Publications et actions de communication :**

- **Autres actions de communication**

Journées de terrain, balade renaissance de la Bièvre, etc. estimé à 24 000€ et subventionné par l'AESN à 80%. Toutefois, un acompte de l'AESN a été versé en 2023 pour les 2 années de la convention. Aucun versement ne sera perçu en 2024. Le solde sera versé en 2025.

Recettes	Montant
Adhérents	199 650 €
Subvention AESN cellule animation :	
- Animation contrat 2023 : 17 750 €	
- Animation contrat solde 2023 : 18 276 €	
- Animation Pluvial solde 2022 : 14 275 €	131 355 €
- Animation SAGE solde 2022 : 14 221 €	
- Animation SAGE 2023 : 34 999 €	
- Animation Pluviale 2023 : 31 834 €	
Subvention CRIDF :	
cellule animation contrat 2023 : 40 000 €	
Cellule animation contrat 2024 : 20 000€	67 138 €
Opération Zérophyto solde : 7 138 €	
- com Contrat Bièvre : 8000€	
- Etude Zérophyto n°2 collectivités: 6460€	
- Subvention AESN Etude Zones Humides : 64 000€	142 460 €
- Subvention AESN Etude Ruissellement : 64 000€	
Autres Produits divers de gestion courante	1 000 €
TOTAL	541 603 €
Excédent année N-1	

Recettes 2024



• **En section d'investissement,**

Les recettes d'investissement proviennent principalement de la section de fonctionnement qui dégage un autofinancement de 5 514 euros.

Il vous est proposé, pour l'année 2024, de voter le Budget Primitif présenté ci-joint.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, modifiés par arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007 ;

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre adopté par la délibération n°2017.01.26-2/5 du 26 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre adopté par la délibération n°2023.12.19 - 1/6 en date du 19 décembre 2023 ;

Considérant que les participations statutaires des adhérents s'élèvent à 199 650 euros ;

Considérant que des subventions sont attendues pour le financement de la cellule d'animation au titre des années 2023 et 2024 ;

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : Adopte le Budget Primitif 2024 annexé à la présente délibération ;

Article 2 : Décide le vote du budget par nature ;

Article 3 : Charge le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 1^{er} février 2024,

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

La Vice-Présidente du SMBVB,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} FEVRIER 2024

2024.02.01 – 3/6 Délibération portant appel à cotisation pour l'exercice 2024

Le premier février deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence, en séance ouverte par sa Vice-Présidente, Madame Patricia TORDJMAN, sur convocation individuelle en date du dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Nombre de présents (voix délibératives) :	09 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	04 (04)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à Mme PRECETTI
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président à Mme TORDJMAN

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILLE, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;
CPS, M. Fabien OZZANE
CD 94, M. Johan LAMOISSIERE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, modifiés par arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 décembre 2022, portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu la délibération n°2023.12.19 – 1/6 du 19 décembre 2023 actant de la présentation du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant qu'il convient de préciser la participation statutaire (exempte de partie décimale) de chaque adhérent au Budget de l'exercice en cours, conformément au tableau ci-annexé ;

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : Décide d'approuver la répartition des participations statutaires 2023 entre les adhérents du SMBVB, conformément au tableau ci-annexé ;

Participations statutaires 2024 des adhérents du SMBVB				
- Métropole du Grand Paris	2 délégués	43 923 €	22%	12 voix
- Région Île-de-France	2 délégués	25 955 €	13%	6 voix
- Conseil départemental des Hauts-de-Seine	4 délégués	12 977 €	6.5%	4 voix
- Conseil départemental du Val-de-Marne	4 délégués	12 977 €	6.5%	4 voix
- SIAAP	2 délégués	21 962 €	11%	6 voix
- SIAVB	6 délégués	15 972 €	8%	6 voix
- SIAB	1 délégué	1 977€	1%	1 voix
- Communauté Paris Saclay (CPS)	3 délégués	8 984€	4.5%	3 voix
- Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP)	3 délégués	8 984€	4.5%	3 voix
- Saint-Quentin-en-Yvelines - Terre d'innovations (SQY)	3 délégués	8 894€	4.5%	3 voix
-EPT Vallée-Sud Grand-Paris	5 délégués	12 977 €	6.5%	5 voix
-EPT Grand-Orly Seine-Bièvre	5 délégués	12 977 €	6.5%	5 voix
-EPT Grand-Paris Seine-Ouest	1 délégué	1 997€	1%	1 voix
- Commune de Paris	3 délégués	8 984€	4.5%	3 voix
TOTAL	44 délégués	199 650 €	100%	62 voix

Article 2 : Dit que la recette sera inscrite au budget primitif 2024 ;

Article 3 : Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 1^{er} février 2024,

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

La Vice-Présidente du

Patricia TORDJMAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} FEVRIER 2024

2024.02.01 – 4/6 Délibération relative au lancement d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) sur l'étude de ruissellement et de déconnexion des eaux pluviales

Le premier février deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence, en séance ouverte par sa Vice-Présidente, Madame Patricia TORDJMAN, sur convocation individuelle en date du dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Nombre de présents (voix délibératives) :	09 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	04 (04)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à Mme PRECETTI
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président à Mme TORDJMAN

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVIILE, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;

Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;
CPS, M. Fabien OZZANE
CD 94, M. Johan LAMOISSIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et, notamment ses articles L 211-1, L 212-1 à L 212-2 relatifs aux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et L 212-3 à L 212-11 relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

Vu la Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, notamment son article 5 instituant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

Vu la Loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition en droit français de la Directive Cadre Européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu le Décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) modifiant le code de l'environnement ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'Arrêté Inter préfectoral n° 2007/4767 du 6 décembre 2007 fixant le périmètre du SAGE de la Bièvre ;

Vu l'Arrêté inter préfectoral n°2023/02397 du 4 juillet 2023 portant approbation du SAGE de la Bièvre révisé ;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;

Vu le XI^{ème} programme d'interventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2019-2024) ;

Entendu le rapport de Monsieur Christian MÉTAIRIE, Président du Syndicat Mixte ;

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Le Comité Syndical délibère, et,

Article 1 : Décide de lancer un MAPA sur l'étude « ruissellement et déconnexion des eaux pluviales » visant à améliorer la connaissance concernant les ruissellements d'eaux pluviales, et à servir de base aux schémas de gestion des eaux pluviales des communes ainsi qu'à accélérer la déconnexion des eaux pluviales des bâtiments et espaces des communes.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de ce marché conclu selon la procédure adaptée ;

Article 4 : Sollicite l'aide au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour cette prestation ;

Article 5 : Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 1^{er} février 2024,

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

La Vice-Présidente du SMBVB,

Patricia TORDJMAN

La Vice-Présidente du SMBVB,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} FEVRIER 2024

2024.02.01 – 5/6 Délibération relative au lancement d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) pour l'étude du potentiel de restauration des zones humides

Le premier février deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence, en séance ouverte par sa Vice-Présidente, Madame Patricia TORDJMAN, sur convocation individuelle en date du dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Nombre de présents (voix délibératives) :	09 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	04 (04)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

à M. SEGUIN
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à Mme PRECETTI
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président à Mme TORDJMAN

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Ile de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Ile de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVIILE, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;

Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
SIABV, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;
SIABV, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;
CPS, M. Fabien OZZANE
CD 94, M. Johan LAMOISSIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et, notamment ses articles L 211-1, L 212-1 à L 212-2 relatifs aux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et L 212-3 à L 212-11 relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

Vu la Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, notamment son article 5 instituant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

Vu la Loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition en droit français de la Directive Cadre Européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu le Décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) modifiant le code de l'environnement ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'Arrêté Inter préfectoral n° 2007/4767 du 6 décembre 2007 fixant le périmètre du SAGE de la Bièvre ;

Vu l'Arrêté inter préfectoral n°2023/02397 du 4 juillet 2023 portant approbation du SAGE de la Bièvre révisé ;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;

Vu le XI^{ème} programme d'interventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2019-2024) ;

Entendu le rapport de Monsieur Christian MÉTAIRIE, Président du Syndicat Mixte ;

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Le Comité Syndical délibère, et,

Article 1 : Décide de lancer un MAPA sur l'étude « de protection des zones humides » permettant de flécher les zones d'intervention prioritaires et de faciliter la reconquête des anciennes zones humides par les collectivités.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de ce marché conclu selon la procédure adaptée ;

Article 4 : Sollicite l'aide au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour cette prestation ;

Article 5 : Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 1^{er} février 2024,

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

La Vice-Présidente du SMBVB,



Patricia TORDIMAN

La Vice-Présidente du SMBVB,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} FEVRIER 2024

2024.02.01 – 6/6 Délibération relative à l'élection des membres du bureau Syndical

Le premier février deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence, en séance ouverte par sa Vice-Présidente, Madame Patricia TORDJMAN, sur convocation individuelle en date du dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Nombre de présents (voix délibératives) :	09 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	04 (04)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à Mme PRECETTI
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président à Mme TORDJMAN

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVIILE, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;

Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;
CPS, M. Fabien OZZANE
CD 94, M. Johan LAMOISSIERE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-2 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'article L 5219-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;

Vu la délibération n°2021.12.06 – 1/6 portant élection des membres du Bureau Syndical ;

Vu la délibération n° 2023R30 de Paris portant désignation du représentant au SMBVB ;

Vu la délibération N°2023-257 de CPS portant désignation du représentant au SMBVB

Entendu le rapport de Madame la Vice-Présidente du Syndicat Mixte ;

Après avoir procédé au vote,

Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : désigne comme membres du Bureau du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, le représentant de la mairie de Paris ci-dessous :

M. Alexandre FLORENTIN	Mairie de Paris
------------------------	-----------------

Article 2 : désigne comme membres du Bureau du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, le représentant de la mairie de Paris ci-dessous :

M. Bernard GLEIZE	CA Paris Saclay
-------------------	-----------------

Article 3 : sont maintenus en qualité de membre du bureau syndical, les 20 représentants ci-dessous :

M. Antoine MADELIN	Département Val-De-Marne
Mme Mélanie NOWAK	
M. Samuel BESNARD	
Mme Patricia TORDJMAN	Métropole du Grand Paris
M. Vincent JEANBRUN	Région Ile-de-France
M. Jean-Yves SENANT	Département des Hauts-de-Seine
M. Yves COSCAS	
M. Jérôme COUMET	Ville de Paris
Mme Nathalie LAVILLE	
M. Bruno BOUSSARD	Saint-Quentin-en-Yvelines - Terre d'innovations
Mme Perrine PRECETTI	EPT Vallée Sud-Grand Paris
Mme Pascale MEKER	
M. Christian MÉTAIRIE	EPT Grand Orly Seine Bièvre
M. Pascal LESSELINGUE	
Mme Florence DE PAMPELONNE	EPT Grand Paris - Seine Ouest
Mme Karine CASTAL Dit ESTEBAN	SIAB
Mme Anne PELETTIER-LE-BARBIER	CA Versailles Grand Parc
Mme Anne PELETTIER-LE-BARBIER	SIAVB
M. Jean-Christophe HILAIRE	
M. Hervé GICQUEL	SIAAP

À l'Haÿ-les-Roses, le 1^{er} février 2024,

La Vice-Présidente du SMBVB,

Patricia TORDJMAN

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :



3/3